



## 2 contrats protection juridique sur un meme sinistre

Par **lozsam**, le **13/12/2019** à **04:53**

Bonjour MME M

victime accident medical post operatoire, j avais 2 contrats "protection juridique", dont l une a été résiliée par l assureur en cours de sinistre,

1- pourrais je la faire réactiver ?

2-deux protections juridiques peuvent elles couvrir le meme sinistre ?

3-peuvent-elles être complementaires

une couvre jusqu à 10.000€

celle, résiliée par l assureur en cours de sinistre couvrait jusqu à 30.000€

Meilleurs remerciements

Par **morobar**, le **13/12/2019** à **09:14**

Bonjour,

EN cours de sinistre cela ne veut rien dire.

Le sinistre survient à un instant donné.

L'assurance est en cours de validité ou ne l'est pas à ce seul moment.

La résiliation dont vous faites état serait donc servue au cours de l'instruction du sinistre.

Cela ne change rien aux garanties acquises lors de la survenance de l'évènement.

Popur répondre à vos questions:

1) pourquoi ?

2)oui on peut assurer plusieurs fois les mêmes garanties. Mais pas encaisser plusieurs fois les indemnités.

3)oui

Par **lozsam**, le **13/12/2019** à **11:22**

Bonjour Morobar

grd merci pour votre prompte reponse,

avec votre permission, je vs ecrirai cet apres midi + en detail

meilleures salutations

Par **CarolineDenambride**, le **17/12/2019** à **15:52**

Bonjour,

Un contrat d'assurance de protection juridique n'a pas vocation à prendre en charge les indemnités liées aux séquelles de l'acte médical mais à prendre en charge les frais d'avocat selon un barème de prise en charge limitant le montant.

Par exemple, si vous souhaitez diligenter une procédure aux fins de demande d'expertise judiciaire, votre assurance prendra en charge en gros 500 euros pour cette procédure

concernant les frais d'avocats, outre les frais d'expert avoisinant les 1000 euros.

10.000 euros pour un préjudice corporel est suffisant à mon sens en terme de prise en charge.

En tout état de cause, vous pouvez parfaitement faire jouer cumulativement les deux garanties si vous disposiez de deux assureurs.

Cordialement,

Me Caroline DENAMBRIDE

Avocate au Barreau de LYON

<http://denambride-avocat.com/>